



Bail commercial revision du loyer

Par **le florina_old**, le **14/11/2007** à **23:18**

bonjours

j'ai acquis un bar qui etais en liquidation judiciaire.A la reprise de ce bar il y avais une eventuel posibilite d'avoir la licence tabac.De ce fais le montant du loyer a ete fixer car je beneficiait a l'exclusivite du droit au tabac .Sauf que je n'ai peu acquerir cette licence .Ma question est de vous demandez si je suis en droit de demandez une revision de mon loyer.